



CFE-CGC Orange

12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

Communiqué du 21 février 2018

Résultats Orange 2017 et futur dividende à 0,70 € : les actionnaires court-termistes doivent se réjouir, les personnels s'inquiètent

La publication des résultats 2017 s'accompagne de deux annonces concernant le montant du dividende : au titre de l'exercice 2017, le dividende passe à 0,65 € par action (au lieu de 0,60 € pour chacun des 3 exercices précédents), et la promesse est déjà quasiment faite que, dès l'exercice 2018, il augmentera encore pour atteindre 0,70 € par action.

A 0,65 €, le dividende redevient supérieur au résultat net par action, qui ressort à 0,62 €

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS espéraient que cette pratique était définitivement bannie, mais la doxa financière du rendement court-termiste semble reprendre le dessus.

Lors de [l'Investor Day](#) en décembre dernier, le montant de 0,65 a été annoncé comme un « plancher » pour le futur. Sa mise en œuvre dès l'exercice 2017 apparaît cependant inopportune :

- de manière générale, distribuer plus que le résultat net dégrade les réserves de l'entreprise, fragilisant sa capacité à faire face aux risques, comme à se désendetter ou à investir sans alourdir son endettement ;
- même s'il est conforme aux ratios communément qualifiés de « raisonnables », l'endettement d'Orange reste conséquent (1,85 fois son EBITDA ajusté), s'élevant à près de 24 milliards d'euros ;
- l'entreprise devra rembourser 4,9 milliards d'euros à échéance de 2019, qu'il serait plus prudent d'anticiper pour se garantir du risque de devoir faire face à un mur de liquidités ;
- le service de la dette a représenté 1,2 milliard d'euros en 2017... soit plus de la moitié du résultat net, et, dans un contexte de probable remontée des taux, le coût de l'endettement pourrait augmenter dans les années qui viennent.

En parallèle, Orange est toujours dans un cycle d'investissement important (7,2 milliards en 2017), avec un « pic » annoncé en 2018. Le « [new deal des télécoms](#) », négocié entre le gouvernement français et les 4 opérateurs mobiles pour en finir avec les zones blanches, imposera d'accélérer les investissements en France d'ici 2020.

Autant de bonnes raisons qui auraient justifié a minima un gel du dividende, en dépit de la qualité des résultats annoncés pour l'exercice de 2017, expression de l'engagement des personnels.

Rappelons que l'entreprise a déjà dû faire face à deux crises de liquidités majeures par le passé. La CFE-CGC Orange et l'ADEAS, particulièrement attachées à la pérennité d'Orange et à sa bonne santé financière, garantes des emplois et des capacités futures de développement, appellent la Direction à davantage de prudence financière.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange - sebastien.crozier@orange.com
(06 86 27 32 72) – Twitter : @crozierblog
- Patrice Brunet, Président de l'ADEAS - www.adeas.org - patrice1.brunet@orange.com
(06 89 30 40 23) – Twitter : @ADEASOrange

Vous pouvez

- *retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange* : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
- *vous abonner à nos communiqués* : <http://bit.ly/RecevoirNosCDP>

A propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA, la CFE-CGC progresse systématiquement à toutes les élections. Elle est actuellement la deuxième organisation du groupe Orange.

Elle représente actuellement plus de 23% des personnels en France : à son score de 22,82 % aux élections CE de 2017 sur le périmètre de la maison mère s'ajoute une excellente représentation dans les filiales (41% dans les filiales de l'UES NRS qui opèrent sous la marque Orange Business Services, plus de 36% chez Orange Bank, ou encore 61,8% lors des élections de 2017 chez Orange Cloud for Business).

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient évidemment dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard ;
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéfices, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère actuellement les capacités d'investissement du Groupe Orange.

A propos de l'ADEAS

Les personnels d'Orange détiennent 5,4% du capital de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient près de 23% (13,39% en direct, et 9,56% via BPI France), soit respectivement près de 9% et 30% des droits de vote.

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe Orange (salariés, fonctionnaires et retraités).

Entièrement indépendante des banques comme de la Direction de l'entreprise, elle dialogue avec toutes les parties prenantes de l'actionariat salariés, tant les personnels actionnaires que les représentants de la Direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionariat et de l'épargne salariale, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.